

ÉLECTIONS DES S2

2022-2023

ÉLECTIONS S2 : DÉROULEMENT DU SCRUTIN

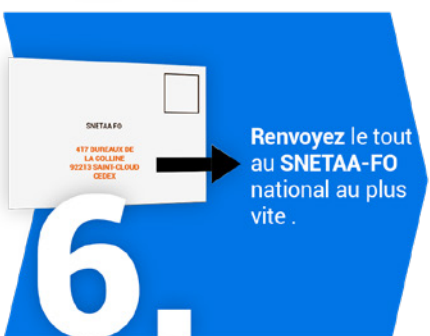
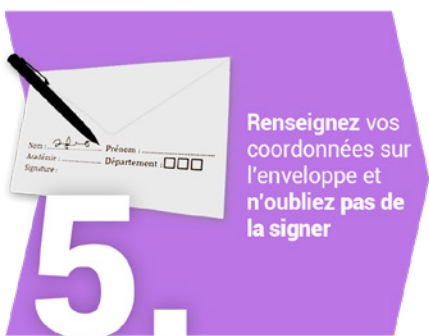
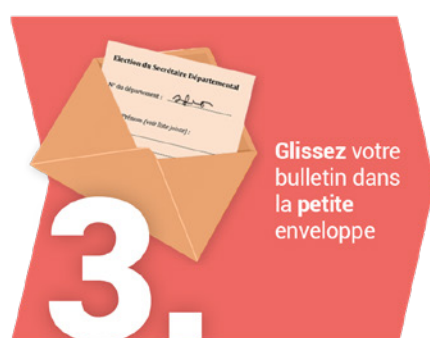
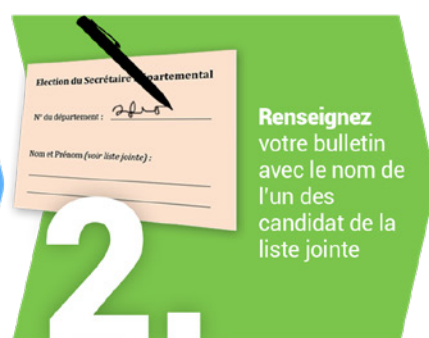
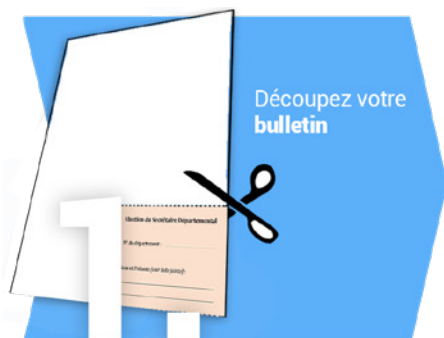
I. PEUVENT PRENDRE PART AU VOTE

Tous les adhérents à jour de cotisation totale pour l'année 2022-2023 (ou en prélèvement automatique partiel n'ayant subi aucun refus, rejet de banque, démission depuis le 1^{er} septembre 2022. Et ce, à la date d'ouverture du scrutin le 28 novembre 2022).

II. DÉROULEMENT DU VOTE

Le S2 est élu au scrutin majoritaire uninominal des adhérents du département. Le scrutin est organisé par correspondance individuelle du 28 novembre au 12 décembre 2022, date de la poste faisant foi.

POUR NE PAS OUBLIER : VOTEZ DÈS RÉCEPTION DE LA PRÉSENTE PUBLICATION !



DÉCOUPEZ VOS BULLETINS CI-DESSOUS ET SUIVEZ LA PROCÉDURE DE VOTE CI-DESSUS. À RETOURNER DÈS RÉCEPTION !

LA LISTE DES CANDIDATS

AMIENS
(80) Lucie BECQUET

POITIERS
(86) Stéphane TEXIER

CLERMONT-FERRAND
(03) Denis BRUNET

REIMS
(51) Alain BOURDENS
(51) Sébastien MURA

ORLÉANS-TOURS
(36) Francis BONNET

TOULOUSE
(82) Jérôme MUSSEAU

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL-E

N° du département :

Nom et Prénom du candidat (voir liste jointe) :
